

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de **MONTECHEROUX**
(25190)
N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **13**

Absents excusés : **2**

Absent : **1**

Exclus : **0**

Date de
convocation :

13/05/2026

Date d'affichage :

13/05/2026

Séance du mardi 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Barbarin Alexandra, Chipeaux Éric, Deuscher Maële, Gaudron Laure, Germain Thierry, Jeannerot Fanny, Macler Frédéric, Morel Cassandre, Moser Benoît, Nappez Florian, Perrot Laura, Voisard Damien.

Absents excusés : Corneille Peggy, Monnin Thierry

Absent :

Secrétaire de séance : Deuscher Maële

Objet : Délibération 2026-05-01 CLECT

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Maïche en date du 19 janvier 2017 créant la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 1609-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres.

Cette commission a pour mission de remettre un rapport évaluant les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI, afin de déterminer le montant des attributions de compensation.

La loi prévoit que chaque conseil municipal des communes membres dispose :

- D'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour les communes de moins de 800 habitants,
- De deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants pour les communes de plus de 800 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de désigner en qualité de représentant de la commune de **Montécheroux** à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays de Maîche :
 - En qualité de titulaire : **M. Bonvalot Léon**
 - En qualité de suppléant : **Mme Corneille Peggy**
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération au représentant de l'EPCI.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

POUR : **13**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le :

21/05/2026

Publier sur papier le :

21/05/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot

